



# PROJET DE LOI DU SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE

**UNITÉ SGP POLICE-FO rappelle son opposition à l'instauration du régime universel de retraite par points.**



## **NOUS RÉITÉRONS ET DEMANDONS À TITRE PRINCIPAL :**

- Le maintien de la catégorie active, liée au statut de policier.**
- L'abandon de toute référence à la « mission » ou à la « fonction » pour ouvrir les conditions particulières d'accès à la retraite.**
- L'application de la clause dite « du grand père » comme pour les gendarmes.**
- La possibilité du cumul emploi/retraite dans les mêmes conditions que celles appliquées aux gendarmes. (100% retraite/100% nouveau salaire dès le départ en retraite)**
- Portabilité des droits à retraite en cas de départ de la fonction de policier.**
- La prise en compte de la pénibilité du travailleur de nuit.**

**UNITÉ SGP POLICE-FO DEMANDE, DANS LE CADRE DE L'INTERSYNDICALE, À ÊTRE REÇU SANS DÉLAI PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.**

